

Pack Sécurité - Propriétaires

Guide d'intervention

Intervenants : Pilote / Plombier / Menuisier / Électricien

Durée intervention : ½ journée

Prestation : plus de 25 points de contrôle pour la mise en sécurité de l'occupant et la pérennité du logement

1. Mise en sécurité Électrique

- 1.1 vérification conformité tableau électrique
- 1.2 dépose d'éventuelle(s) installation(s) non conforme(s) posée(s) par le locataire
- 1.3 remplacement des prises cassées si nécessaire (matériel Schneider)
- 1.4 remplacement des interrupteurs cassés si nécessaire (matériel Schneider)
- 1.5 mise en sécurité de fils dénudés et pose de réglette si nécessaire
- 1.6 vérification des fusibles, porte fusibles ou disjoncteurs et changement si nécessaire (matériel Schneider)
- 1.7 pose de douilles et d'ampoules basse consommation (matériel Schneider)
- 1.8 pose d'un détecteur de fumée



2. Révision Menuiserie



- 2.1 révision porte entrée
- 2.2 révision des portes intérieures
- 2.3 révision des barres de seuil
- 2.4 révision des portes de placard
- 2.5 révision des fenêtres
- 2.6 pose de butée de porte si manquante

3. Révision Plomberie

- 3.1 changement des joints robinet/évier cuisine
- 3.2 installation de mousseur sur robinet évier cuisine
- 3.3 remplacements joints en silicone dans la cuisine
- 3.4 vérification vacuité des conduits dans la cuisine

- 3.5 détartrage des installations sanitaires
- 3.6 révision mécanisme chasse d'eau dans les WC

- 3.7 changement des joints robinet/lavabo salle de bain
- 3.8 installation de mousseur sur robinet évier salle de bain
- 3.9 remplacements joints en silicone salle de bain
- 3.10 remplacement pomme de douche et flexible
- 3.11 vérification vacuité des conduits dans la salle de bain

- Révision et remplacement éventuel des bouches de ventilation
- 3.12 dans la cuisine
 - 3.13 dans la salle de bain
 - 3.14 dans les toilettes

4. Mise en sécurité installation Gaz

4.1 remplacement flexible d'arrivée de Gaz si défectueux

4.2 vérification étanchéité réseau gaz



En fin d'intervention



Certificats fournis :

- certificat de conformité aux critères de décence du logement
 - absence de risque manifeste pour la sécurité physique des habitants
 - le logement est pourvu des équipements habituels en bon état de marche permettant d'habiter normalement le logement
- attestation d'étanchéité de l'installation de Gaz

Remise éventuelle de recommandations de travaux nécessaires pour assurer la pérennité du patrimoine immobilier